



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais de transport

Question écrite n° 120158

Texte de la question

M. Michel Sordi appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le non-remboursement des transports sanitaires des personnes non voyantes, la cécité n'étant pas considérée comme « longue maladie ». Ces dernières perçoivent généralement de faibles revenus et ne peuvent donc assumer le coût d'un tel transport. C'est pourquoi il lui demande si des mesures sont envisagées afin de rétablir une égalité de déplacement pour rendez-vous médicaux.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sordi](#)

Circonscription : Haut-Rhin (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120158

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2332